COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC

PROCES-VERBAL DE SEANCE
Séance du conseil municipal du 15 mai 2025 à 20h30

Le 15 mai 2025, le conseil municipal dûment convoqué le 29 avril 2025 s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Marc KONAREFF.

Présents : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER

Absents : Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET

Représentés :

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.
Monsieur Didier ANSELMET est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation procès-verbal réunion du 3 avril 2025
- Délibération groupement de commande GIP régie électrique
- Délibération DSP Garderie
- Délibération tarifs du Parking de l'Ecôt
- Délibération tarifs de la navette de l'Ecôt
- Délibération création de poste chauffeurs de navette / garde barrière
- Délibération navette de l'Oulietta
- Délibération convention de partenariat transport en commun Commune/HMVT
- Délibération convention de mandat commune/HMVT Ticket navette Ecôt et navette Oulietta
- Délibération affectation de résultat Budget Régie Electrique – annule et remplace
- Questions diverses

Le Maire propose de rattacher les délibérations suivantes à la réunion :

- Délibération zone agricole bâtiment n°3 passation bail entre ANSELMET Michèle et ANSELMET Mireille
- Délibération zone agricole bâtiment n° 2 résiliation bail Didier DAMEVIN et reprise bail par Franck CHARRIER
- Décision Modificative budget commune

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal.
Le Maire et le secrétaire de séance signent le procès-verbal.

Mr Aurélien BLANC demande à prendre la parole suite à son courrier de cessation de son activité agricole. Il demande au conseil municipal de casser son bail de location du bâtiment n°6 de la zone agricole des Glières et de pouvoir continuer à exploiter les terrains communaux qui lui avaient été distribués lors de la répartition en 2016.

Mr Jean-Loup TRILLAT, coordonnateur des régies électriques de Haute Maurienne Vanoise est venu présenter le projet de création d'un syndicat inter régies électriques de Haute Maurienne. Le syndicat devrait permettre de mutualiser les services actuels des régies d'électricité et de développer de nouvelles compétences. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un syndicat lors du prochain conseil municipal.

DELIBERATIONS

1- DELIBERATION POURSUITE DE L'ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE DISPOSITIFS DE COMPTAGE COMMUNICANTS

Le Maire présente la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2015 09 08 - 04 du 8 septembre 2015 qui autorise l'adhésion de la Régie d'électricité de Bonneval sur Arc au Groupement d'Intérêt Public (GIP) ayant pour objet l'acquisition de dispositifs de comptage communicant.

Ce GIP, créé par arrêté le 1er février 2016, a pour objet d'exercer une activité de centrale d'achat entre Enedis, SEI et les ELD membres. Il permet d'organiser les procédures de passation des marchés publics et de conclusion des accords-cadres en vue de l'acquisition de dispositifs de comptage au nom et pour le compte de ses membres. Chacun des membres, pour ce qui le concerne, signe le marché et suit son exécution.
Le GIP permet ainsi aux ELD et à SEI de bénéficier de conditions financières similaires à Enedis pour l'approvisionnement en matériels de comptage, conformément au souhait de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) (délibération du 11/02/2010).

Ayant été créé pour une durée de 10 ans, sa dissolution serait de fait actée le 31 janvier 2026.
Le Conseil d'Administration du GIP (instance du 03/04/2024) a officiellement demandé l'instruction :

- *du renouvellement pour les matériels de marché de masse (Linky G3)*
- *de l'élargissement aux matériels du marché d'affaires (Linky Pro et BIP)*

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- *Approuve la poursuite de la Régie d'électricité de Bonneval sur Arc au GIP dans son renouvellement, pour l'acquisition de dispositifs de comptage communicant,*
- *Autorise le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du GIP à l'issue de l'AG prévue en juin 2025 approuvant la prolongation du GIP.*

Pour 9 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : 0 Abstention : 0

2- DELIBERATION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC HALTE GARDERIE DE BONNEVAL SUR ARC

Le Maire présente la délibération suivante :

Le Maire rappelle au conseil municipal que la délégation de service public pour la structure multi accueil se termine au 30 juin 2025.

Il rappelle également l'importance que constitue cette structure, tant pour les familles de la commune que pour les vacanciers.

Il faut donc assurer la continuité du service pour que la garderie puisse ouvrir dès la saison d'été 2025.

Le Maire précise au conseil municipal que l'activité de halte-garderie se situe dans le cadre d'un service public local facultatif dont la gestion peut être confiée à une association. Pour déléguer la gestion de cette structure, il convient de recourir à une consultation plus précisément dans le cadre d'une délégation de service public.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- *DECIDE de procéder à une délégation de service public, pour la gestion de la halte-garderie de Bonneval sur arc se situant dans le bâtiment de la Ciamarella.*
- *CHARGE Monsieur le Maire de lancer la procédure de consultation*
- *DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces de la DSP.*

Pour 9 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : 0 Abstention : 0

3- DELIBERATION TARIFS PARKING DE L'ECOT ETE 2025

Le Maire présente la délibération suivante :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de parking payant au le hameau de l'Ecot.

Il rappelle la nécessité de réguler la fréquentation du site en y organisant et limitant le stationnement des véhicules sur le hameau de l'Ecot.

Pour ce faire, une barrière automatique a été mise en place au parking de la Pierre fendue. Elle fonctionnera chaque année du 15 Juin au 15 Septembre.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Temps	Tarifs en euros
15/31 minutes	2
45 minutes	2
1h	2
1h15	2

Temps	Tarifs en euros
7h45	7
8h	7
8h15	7
8h30	7

Tarif	Tarifs en euros
52h	16
56h	17
60h	18
64h	19

1h30	2
1h45	2
2h	2
2h15	2.25
2h30	2.50
2h45	2.75
3h	3
3h15	3.25
3h30	3.50
3h45	3.75
4h	4
4h15	4.25
4h30	4.50
4h45	4.75
5h	5
5h15	5.25
5h30	5.50
5h45	5.75
6h	6
6h15	6.25
6h30	6.50
6h45	6.75
7h	7
7h15	7
7h30	7

8h45	7
9h	7
9h15	7
9h30	7
9h45	7
10h	7
10h15	7
10h30	7
10h45	7
11h	7
11h15	7
11h30	7
11h45	7
12h	7
14h	7
16h	7
18h	7
20h	7
1 jour	7
28h	8.60
32h	10.20
36h	11.80
40h	13.40
44h	14
2 jours	15

68h	20
3 jours	20
76h	22
80h	24
84h	26
88h	28
92h	30
4 jours	30
100h	32
104h	34
108h	36
112h	38
116h	40
5 jours	40
124h	42
128h	44
132h	46
136h	48
140h	50
6 jours	50
7 jours	60
8 jours	70

Abonnements

1 jour	7 €		6 jours	50 €
2 jours consécutifs	15 €		7 jours	60 €
3 jours consécutifs	20 €		8 jours	70 €
4 jours consécutifs	30 €		14 jours	100 €
5 jours consécutifs	40 €		été socio-professionnels	150 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- *APPROUVE les tarifs ci-contre*

Pour 8 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : Henri CHARRIER
Abstention : 0

4- DELIBERATION NAVETTE BONNEVAL SUR ARC HAMEAU DE L'ECOT ETE 2025

Le Maire présente la délibération suivante :

Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de la mise en place d'une navette entre Bonneval sur arc et le hameau de l'Ecot.

Cette navette circulera du 1er juillet au 31 aout 2025.

Le Maire propose les horaires de la navette suivants :

Horaires navette du dimanche au vendredi– navette 9 places

Montée – Arrêt à la barrière	*Descente – arrêt à l'Ecôt*
8h	*8h15*
9h10	*9h25*
10h	*10h15*
11h30	*11h45*
13h	*13h30*
14h	*14h30*
15h	*15h30*
17h	*17h30*

Le Maire indique que cette navette pourra être emprunter par les vacanciers soit :

- *Un ticket mobilité venant du carnet de 10 vendus dans les offices de tourisme : 1 ticket pour l'aller/retour*
- *Le pass mobilité*
- *Un ticket unitaire vendu à l'office de tourisme de Bonneval sur arc spécialement pour la navette de l'Ecôt : 1.50€ l'aller/retour.*

Le Conseil Municipal ayant délibéré
- *APPROUVE les horaires ci-dessus*
- *APPROUVE les tarifs et les différents moyens de paiement de la navette*

Pour 9 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : 0 Abstention : 0

5- DELIBERATION CREATION DE POSTES SAISONNIERS ACCES ECOT

Le Maire présente la délibération suivante :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place de la barrière de l'Ecôt afin de réguler le stationnement sur ce hameau.

Le Maire précise qu'une navette est également mise en place à partir de l'été 2025 en direction du parking du hameau de l'Ecot.

Pour cela, il est nécessaire de recruter 2 personnes à temps non-complet qui seront chargées de conduire la navette et de gérer la barrière :
- *1 personne 32 h/semaine*
- *1 personne 16 h/semaine*

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- ***DECIDE** d'embaucher deux agents techniques contractuels à temps non-complet sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 à compter du 15 juin 2025 jusqu'au 15 septembre 2025 et que cet agent sera rémunéré au 10ème échelon du grade C1 du cadre d'emploi des adjoints techniques de Fonction Publique Territoriale.*

- ***DECIDE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé seront inscrits au Budget Communal 2025.*

Pour 9 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : 0 Abstention : 0

6- DELIBERATION CONVENTION DE PARTENARIAT TRANSPORT EN COMMUN CCHMV/COMMUNE

Le Maire présente la délibération suivante :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une navette a été mise en place de Bonneval sur Arc jusqu'à l'Ecôt.
Cette navette peut être empruntée avec les tickets mobilités créés par la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise et vendus à l'Office de Tourisme.

Chaque ticket utilisé correspond à la somme de 1.5 € qui sera reversé à la commune par la CCHMV à la fin de la saison estivale, au 31 octobre 2025.
Le Maire explique qu'il convient de signer une convention entre la commune et la CCHMV afin de définir les obligations de chacune des parties.

Le Maire présente la convention aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- *AUTORISE le Maire à signer la convention avec la CCHMV*

Pour 9 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : 0 Abstention : 0

7- DELIBERATION CONVENTION DE MANDAT COMMUNE/HMTV – TICKET NAVETTE ECOT

Le Maire présente la délibération suivante :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met en place pour la saison d'été une navette allant de Bonneval sur Arc à l'Ecôt

Le Maire propose, que pour le bon fonctionnement du service et pour plus de facilité pour les vacanciers, de laisser la gestion des ventes de tickets à l'unité à l'office de tourisme.

La convention a pour but de définir les conditions du mandat quant à l'encaissement de recettes issues des ventes des tickets.

Haute Maurienne Vanoise Tourisme s'engage à :
- *Assurer l'information et la promotion de l'activité*
- *Vendre les billets à l'unité pour la navette*

En contrepartie la Mairie accorde une commission sur l'ensemble des recettes réalisées par HMVT.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- *APPROUVE les conditions de la convention présenté par Mr le Maire*
- *AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat avec HMVT*

Pour 9 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : 0 Abstention : 0

8- DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT REGIE ELECTRIQUE ANNULE ET REMPLACE

Le Maire présente la délibération suivante :

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC REGIE ELECTRIQUE	2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	240 337,65
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	763 048.00
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	**1 003 385.65**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	582 281.47
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	**0.00**
AFFECTATION (2) = d.	**1 003 385.65**
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	**0.00**
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**0.00**
3) Report en exploitation R 002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00**	**1 003 385.65**
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Pour 9 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : 0 Abstention : 0

9- DELIBERATION ZONE AGRICOLE BATIMENT N°3

Le Maire présente la délibération suivante :

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Madame Michèle ANSELMET qui a pris sa retraite et transféré son exploitation à sa fille, Mme Mireille ANSELMET.

Il explique que dans le cadre de l'article L411-35 du code rural et de la pêche maritime, Mme ANSELMET Michèle peut céder son bail à ferme, établit entre lui et la Commune a sa fille. Le bail continuera donc entre la commune et Mme ANSELMET Mireille jusqu'en 2029.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- ***AUTORISE** Mme ANSELMET Michèle à céder son bail à ferme à sa fille Mme ANSELMET Mireille*
- ***AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au changement de locataire (bail, avenant...).*

Pour 9 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : 0 Abstention : 0

10- DELIBERATION ZONE AGRICOLE BATIMENT N°2

Le Maire présente la délibération suivante :

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le courrier de Mr Didier DAMEVIN concernant la demande de résiliation de son bail du bâtiment n°2 de la Zone Agricole et la reprise de son exploitation de par Mr Franck CHARRIER.

Le Maire explique que Mr Didier DAMEVIN était locataire d'une partie du bâtiment n°2 de la zone agricole et qu'il partageait celui-ci avec Mr Franck CHARRIER.

Mr Franck CHARRIER souhaite reprendre la location de la partie auparavant louée par Mr Didier DAMEVIN du bâtiment n°2.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- ***ACCEPTE** que Mr Franck CHARRIER reprenne la location de la partie du bâtiment de Mr Didier DAMEVIN*

- ***CHARGE** la FDSEA de rédiger les documents nécessaires à ce changement de locataire : résiliation, nouveau bail*

- ***AUTORISE** le Maire à signer les documents concernant le changement de locataire du bâtiment n°2 (résiliations, nouveau bail...)*

Pour 9 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : 0 Abstention : 0

11- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Le Maire présente la délibération suivante :

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC BUDGET COMMUNAL	DM n°1 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203-125 : PLU	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**11 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-231-108 : bâtiments communaux	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**11 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**11 000.00 €**	**11 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Pour 9 : Marc KONAREFF, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, David BRUBALLA, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Didier ANSELMET, Franck CHARRIER
Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Egout Mr Gasnier Philippe : Mr GASNIER a rénové sa maison au vieux village sis à 61, rue de la Rose. Il demande que son égout soit raccordé dans la « rue de la Sarretta ».
Le conseil municipal décide de créer la canalisation d'eaux usées allant du regard en contre-bas jusqu'en limite de propriété de Mr GASNIER.

Panneaux chemin du petit bonheur : La communauté de commune Haute Maurienne Vanoise demande l'autorisation d'installer deux panneaux d'informations du chemin du petit bonheur sur la commune : un devant en face de l'office de tourisme sur le chemin qui rejoint la rue du pré du Vas et l'autre à l'Ecôt. Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande.

Distributeur de médailles Plus Beaux Village de France : L'association Les Plus Beaux Village de France propose la mise en place gratuite de distributeur de médailles souvenirs estampillés Bonneval sur Arc sur la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable et réfléchit à l'emplacement idéal pour ce distributeur.

Transmaurienne : Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du parcours de la Trans Maurienne sur la commune, refuse le passage des coureurs dans le cœur du vieux village entre la rue de l'Eglise, la place Marie Louise et la rue de la Rose.
En effet, le village étant très fréquenté en été et les commerces er restaurants ouvert, le passage dans le village s'avère très dangereux.
Le conseil municipal propose une alternative en faisant passer les coureurs par l'ancien pont en bas de Bonneval et la zone agricole.

Mr Marc KONAREFF, Maire

Mr Didier ANSELMET

Secrétaire de séance